



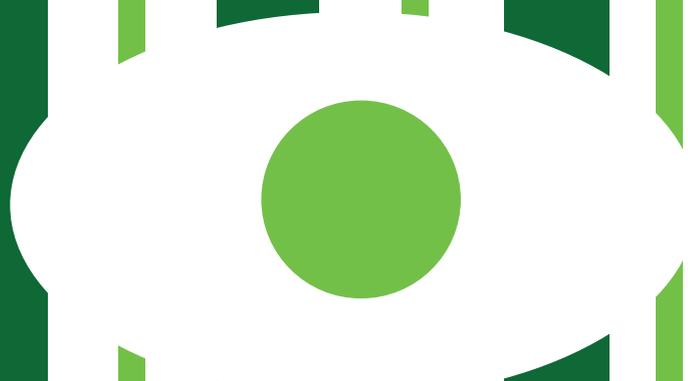
cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire
Languedoc-Roussillon

Panorama

de l'économie sociale
et solidaire

**Dans le secteur du Sport
en Languedoc-Roussillon**



Sommaire

Poids de l'ESS dans le secteur du sport et ses composantes en Languedoc-Roussillon	3
Caractéristiques de l'emploi	8
→ Les métiers	
→ Répartition des effectifs selon le genre des salariés	
→ Nature des contrats de travail	
→ Répartition des effectifs par tranche d'âge	
→ Nature des postes (non-annexes / annexes)	
Poids de l'ESS dans le secteur du sport au niveau départemental	16
Conclusion	19

Introduction

- **Quelle place l'économie sociale et solidaire (ESS) occupe-t-elle dans le secteur du sport ?**
- **Quelles caractéristiques revêt l'emploi¹ dans le champ ESS du sport ?**
- **Ces caractéristiques diffèrent-elles de celles observées dans le reste du secteur ?**

Telles sont les questions ayant motivé la réalisation de cette étude, pour laquelle une commande spécifique de données a été passée auprès de l'Insee.

Cette initiative s'est inscrite dans le cadre d'une démarche collective associant, outre notre Chambre régionale, les Cress Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire, ainsi que l'Atelier en Ile-de-France. Le périmètre retenu est celui du secteur du sport tel que l'entend l'Insee, défini par une série de codes APE².

Au travers de cette étude, nous entendons aussi nous rapprocher des structures de l'ESS appartenant à ce secteur, afin de renforcer leur sentiment d'appartenance à cette forme particulière d'économie ou, dans bien des cas, leur faire prendre conscience de cette appartenance.

Remarque : le champ de l'économie sociale et solidaire réunit les groupements de personnes, et non de capitaux, jouant un rôle économique, soit les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations. Ces différents types d'entreprises et structures sont régis par des principes communs :

→ **Liberté d'adhésion :** toute personne qui le souhaite peut participer, adhérer et prendre des responsabilités dans une entreprise ou un mouvement de l'ESS.

→ **Gouvernance démocratique :** les dirigeants sont élus et les décisions prises de façon collective en vertu du principe : « une personne = une voix ».

→ **Excédents au service des projets :** ils sont réinvestis dans le développement des projets et ne servent pas à rémunérer le capital ; les fonds propres ne sont pas partageables.

1 Les données présentées dans ce panorama portent uniquement sur les effectifs salariés. Ne sont donc pas pris en compte les intervenants extérieurs aux structures, souvent sous statut « d'auto-entrepreneur ».

2 Activité Principale Exercée. Les codes en question sont les suivants : 93.11Z : Gestion d'installations sportives ; 93.12Z : Activités de clubs de sports ; 93.13Z : Activités des centres de culture physique ; 93.19Z : Autres activités liées au sport ; 85.51Z : Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs.

Poids de l'ESS dans le secteur du sport et ses composantes en Languedoc-Roussillon

	ESS	Hors ESS ³	Total	part de l'ESS dans le total
Etablissements employeurs	1 767	396	2163	82 %
Effectifs au 31/12	2693	1 894	4 587	59 %
Effectifs ETP	2 280	1 672	3 952	58 %
Rémunérations brutes (K€)	43 787	74 150	117 937	37 %

Tableau n°1 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee Clap 2011

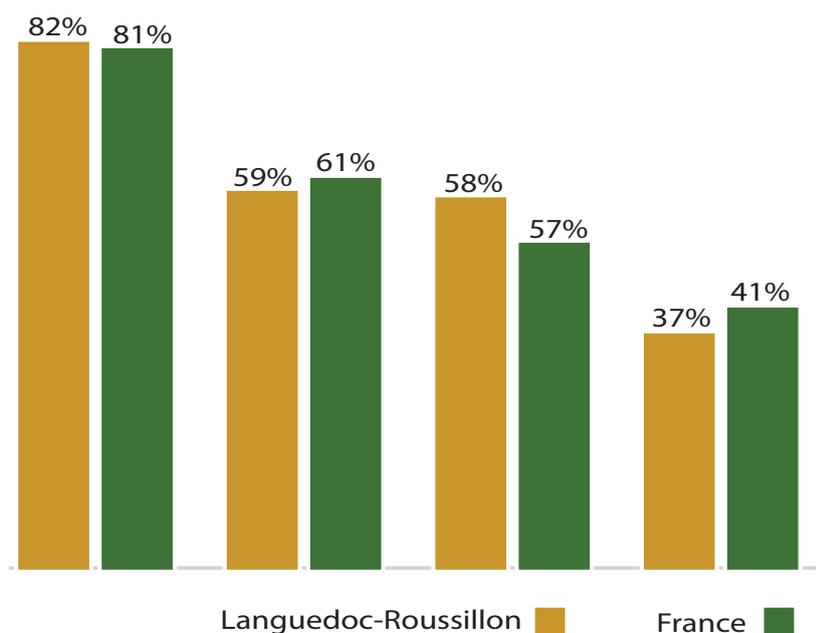
Correspondant à 82 % des établissements employeurs du secteur du sport, l'ESS en occupe un peu moins de 60 % des effectifs et représente 37 % du total des rémunérations versées au sein de ce secteur. Les écarts entre ces différents ratios montrent :

- que les établissements sportifs relevant de l'ESS sont de taille relativement réduite ;
- que les rémunérations versées dans les établissements sportifs de l'ESS sont nettement plus réduites que dans le reste du secteur.

Il est toutefois à noter que les établissements de l'ESS appartenant au secteur du sport, qui sont en très grande majorité voire en totalité des associations, ne fonctionnent souvent que grâce à l'implication de nombreux bénévoles, aussi bien dans la gouvernance des structures que dans la mise en œuvre des activités elles-mêmes.

→ Un poids de l'ESS comparable à celui du niveau national

Proportion de l'ESS dans le secteur du sport en Languedoc-Roussillon et en France



Graphique n°1 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee Clap 2011

³ Economie privée hors ESS et économie publique confondues

Pour les différents indicateurs considérés, les ratios en Languedoc-Roussillon sont proches de ceux obtenus pour la France dans son ensemble. On notera toutefois que le poids de l'ESS dans le total des rémunérations versées dans le secteur du sport est sensiblement inférieur en Languedoc-Roussillon à ce qu'il est à l'échelle nationale, ce qui signifie que les salaires correspondants sont relativement faibles dans notre région (ce constat n'étant d'ailleurs pas propre au champ de l'ESS ni au secteur du sport).

→ Densité de l'emploi selon les champs économiques

En rapportant les effectifs ETP au volume de la population, il est possible de calculer, pour chaque champ économique, un indice de densité de l'emploi dans le secteur du sport pour 10 000 habitants :

Languedoc-Roussillon		France	
ESS	Hors ESS	ESS	Hors ESS
8.5	6.3	8.2	6.2

Tableau n°2 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee Clap 2011 et RP 2011

Il apparaît que les indices relatifs au Languedoc-Roussillon sont tout à fait comparables à ceux concernant la France dans son ensemble, aussi bien pour l'ESS que pour le reste de l'économie (économie privée hors ESS + économie publique). Le développement du secteur du sport en région s'avère ainsi tout à fait conforme à ce que l'on peut observer en général.

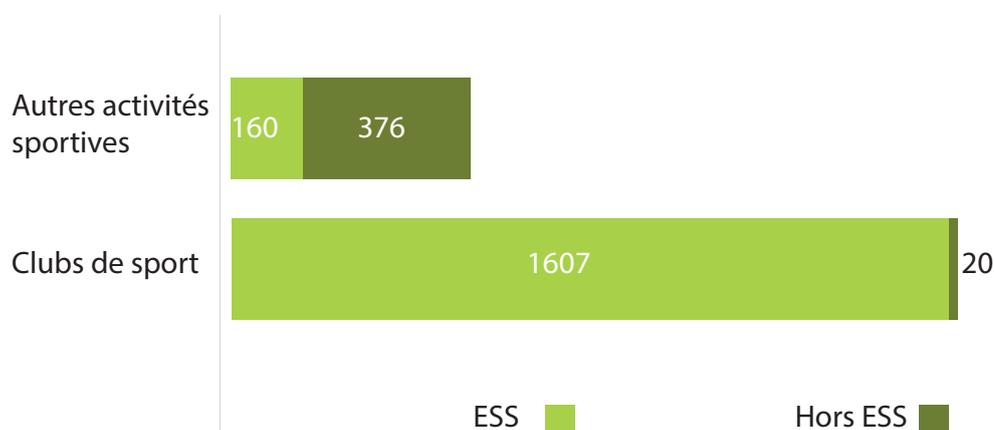
→ Composition sectorielle selon les champs économiques

Le secteur du sport a été scindé en deux composantes :

- Activités de clubs sportifs (code APE : 93.12Z)
- Autres activités sportives : Gestion d'installations sportives (93.11Z) ; Activités des centres de culture physique (93.13Z) ; Autres activités liées au sport (93.19Z) ; Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (85.51Z)

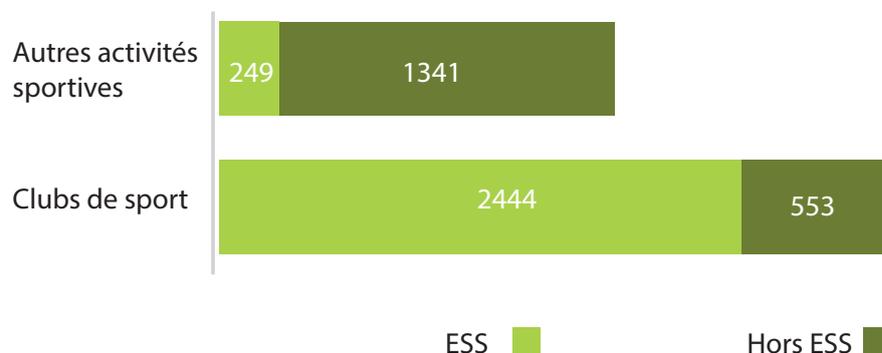
De nettes disparités existent entre ces deux composantes quant au poids de l'ESS :

Répartition des établissements employeurs selon les champs économiques par composante du secteur du sport en Languedoc-Roussillon



Graphique n°2 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee Clap 2011

Répartition des salariés au 31/12 selon les champs économiques par composante du secteur du sport en Languedoc-Roussillon



Graphique n°3 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee Clap 2011

L'ESS est largement majoritaire dans les activités de clubs sportifs, où elle représente 99 % des établissements employeurs et 82 % des effectifs. A contrario, elle est minoritaire dans les autres activités sportives, au niveau desquelles elle représente 30 % des établissements employeurs et seulement 16 % de l'emploi.

L'examen du répertoire Sirene⁴ de l'Insee permet de constater que les autres activités sportives relevant de l'ESS correspondent, pour l'essentiel, à un certain nombre de clubs, apparemment mal classés, à quelques Ligues sportives ou Comités départementaux olympiques et sportifs, ainsi qu'à plusieurs centres équestres sous forme associative.

Les résultats régionaux sont du même ordre de grandeur que ceux enregistrés à l'échelle nationale, où l'ESS représente :

- 99 % des établissements employeurs et 90 % des effectifs des clubs de sport ;
- 31 % des établissements employeurs et 20 % des effectifs des autres activités sportives.

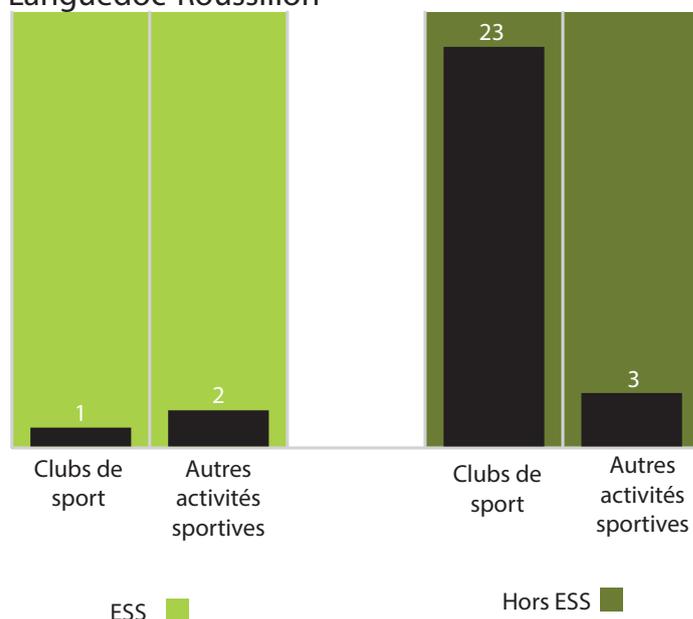
Par ailleurs, on notera qu'alors que les activités de clubs sportifs représentent 65 % des effectifs du secteur en Languedoc-Roussillon, champ ESS et hors ESS réunis, le ratio correspondant est plus réduit au niveau national, où il s'établit à 58 %.

Taille moyenne des établissements

Pour chacune des deux composantes du secteur du sport, il est possible, en rapportant les effectifs ETP au nombre d'établissements employeurs correspondants, de se faire une idée, certes approximative, de la taille de ces derniers selon les champs économiques considérés : une singularité majeure se fait jour, à savoir le fait que la taille moyenne des clubs sportifs est beaucoup moins élevée dans l'ESS que dans le reste de l'économie : 1 ETP par établissement contre 23.

4 Le répertoire Sirene (Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements), géré par l'Insee, enregistre l'état civil des entreprises, y compris les associations et les organismes du secteur public, et de leurs établissements.

Taille moyenne des établissements employeurs selon les composantes du secteur du sport par champ économique (nombre ETP) en Languedoc-Roussillon

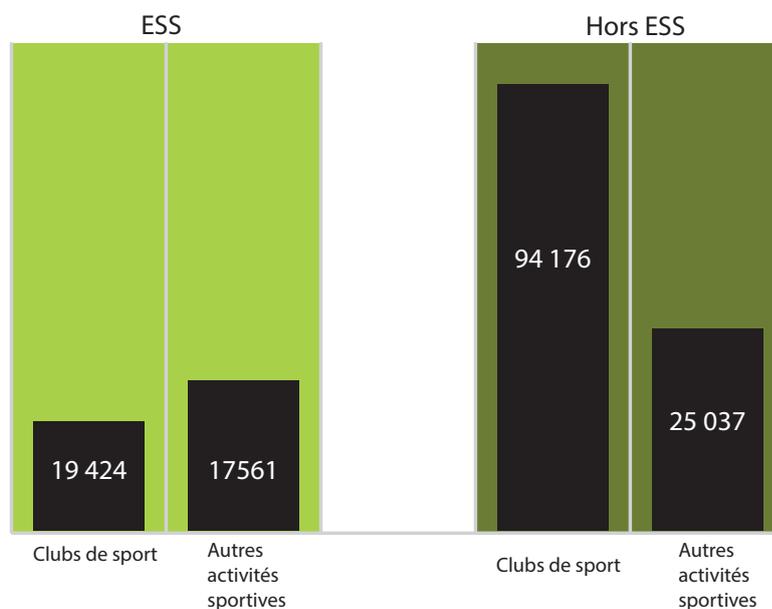


Graphique n°4 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee Clap 2011

Montant moyen des rémunérations

Comme précédemment, il est possible, de se faire une idée approximative du montant moyen des rémunérations versées dans l'ESS et en dehors de celle-ci, en rapportant le total des rémunérations aux effectifs ETP correspondants :

Montant moyen des rémunérations selon les composantes du secteur du sport par champ économique en Languedoc-Roussillon en €



Graphique n°5 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee Clap 2011

Pour les deux composantes du secteur du sport, le montant moyen des rémunérations est significativement inférieur dans l'ESS à ce qu'il est en dehors de celle-ci. Le différentiel est toutefois particulièrement marqué pour les clubs sportifs, dans lesquels les rémunérations sont sans commune mesure dans les deux champs économiques considérés.

D'une manière globale et quitte à être quelque peu caricatural, on peut donc dire :

- L'ESS dans le secteur du sport recouvre la quasi-totalité des activités des clubs sportifs, les quelques uns relevant du champ hors ESS, plus précisément de l'économie privée hors ESS, étant les clubs professionnels qui emploient un nombre important de salariés et versent des rémunérations très élevés, en particulier aux joueurs.
- Le champ hors ESS du secteur du sport correspond :
 - pour ce qui est de l'économie privée hors ESS, aux activités des centres de culture physique ou de structures de loisirs sportifs liées aux activités de pleine nature (cette liste n'est pas exhaustive) ;
 - pour ce qui est de l'économie publique, à la gestion d'installations sportives.

Dans les grandes lignes, pour ce qui est de la taille moyenne des établissements, les résultats régionaux sont proches de ceux obtenus au niveau national. S'agissant des rémunérations, en revanche, si les distorsions entre les différents champs considérés sont de même nature que celles constatées en Languedoc-Roussillon, les montants moyens s'avèrent systématiquement plus réduits en région qu'au niveau national :

France	Clubs de sport /ESS	Autres activités sportives /ESS	Clubs de sport hors ESS	Autres activités sportives / hors ESS
Taille moyenne des établissements (nombre d'ETP)	1	2	16	4
Montant moyen des rémunérations (€)	23 517	25 341	125 058	31 330

Tableau n°3 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee Clap 2011

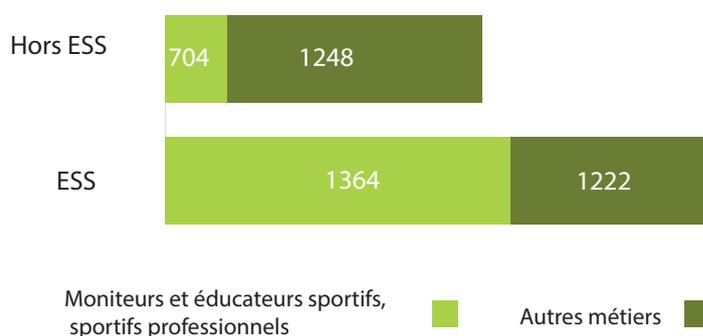
Caractéristiques de l'emploi

→ Les métiers

L'examen de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles des Emplois Salariés d'Entreprise (PCS-ESE) a permis d'identifier un seul métier spécifique au secteur du sport, celui de « Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels ».

S'agissant des «Autres métiers», ils correspondent à des métiers non spécifiques au secteur du sport, relevant probablement de fonctions supports, telles que le secrétariat, l'entretien, etc.

Répartition des métiers selon les champs économiques dans le secteur du sport en Languedoc-Roussillon



Graphique n°6 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee DADS 2011, nombre de postes au 31/12⁵

Alors que les « Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels » représentent 53 % du total des postes du champ ESS du secteur du sport en Languedoc-Roussillon, le ratio correspondant dans le champ hors ESS s'établit à seulement 36 %. Cet écart est une conséquence de la manière différente dont se compose le secteur du sport selon que l'on se situe au sein de l'ESS ou en dehors de celle-ci : en effet, comme on l'a vu, les clubs sportifs relèvent dans leur grande majorité de l'ESS, alors que les autres types de structures sportives sont surtout présents dans le champ hors ESS. Or on peut supposer que le métier de « Moniteurs et éducateurs sportifs et sportifs professionnels » est en grande majorité attaché aux clubs sportifs (les « sportifs professionnels » relevant quant à eux uniquement aux clubs appartenant au champ privé hors ESS).

Un autre facteur explicatif potentiel de l'importance de la place qu'occupent les « Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels » dans le champ ESS du sport réside dans le fait que la réglementation et la supervision du secteur qu'opèrent les services du Ministère de la Jeunesse et des Sports amènent les associations sportives à embaucher des personnels aux qualifications reconnues.

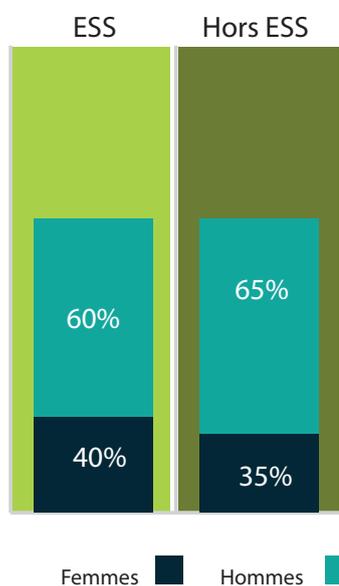
S'agissant de l'ESS, les résultats régionaux sont tout à fait comparables à ceux observés au niveau national, où les « Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels » représentent 54 % du total des postes.

En ce qui concerne le champ hors ESS, en revanche, un différentiel assez significatif peut être constaté : avec un ratio de 28 %, les « Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels » représentent une proportion plus réduite au niveau national qu'en Languedoc-Roussillon.

⁵ Lorsqu'on additionne les nombres de postes de « Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels » et de titulaires d'« Autres métiers » contenus dans le graphique ci-dessus, on ne retrouve pas tout à fait les effectifs au 31/12 annoncés précédemment pour les deux champs économiques considérés. Ces écarts, modestes, s'expliquent, notamment, par le fait que la notion ici utilisée est celle de poste, et non celle d'effectifs au 31/12 : un poste correspond à un salarié dans un établissement ; dès lors, un salarié travaillant dans deux établissements correspond à deux postes et est donc comptabilisé deux fois.

→ Répartition des effectifs selon le genre des salariés

Répartition des effectifs selon le genre par champ économique dans le secteur du sport Languedoc-Roussillon



Graphique N°7 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee Clap 2011

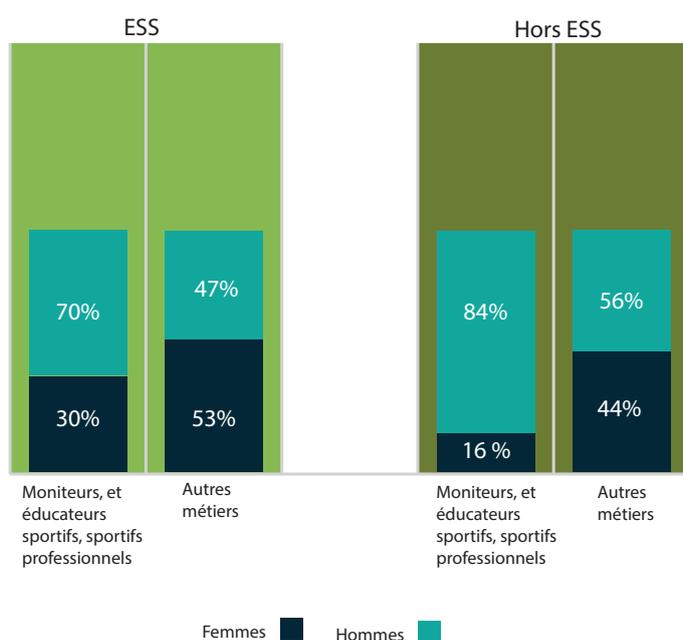
Les salariés travaillant dans le secteur du sport sont majoritairement des hommes, aussi bien dans l'ESS (60 % du total des postes) qu'en dehors de celle-ci (65 %).

Par rapport au champ de l'ESS dans son ensemble, ce résultat constitue une singularité. Du fait de la forte présence de l'ESS dans des secteurs d'activité traditionnellement très féminisés, au premier chef celui de l'action sociale, la place des femmes dans le total des effectifs de ce champ économique est en effet très importante : 68 % en Languedoc-Roussillon.

Approche selon les métiers

Les ratios précédents recouvrent des différences notables selon les métiers considérés :

Répartition des effectifs selon le genre des salariés par métier dans le secteur du sport Languedoc-Roussillon



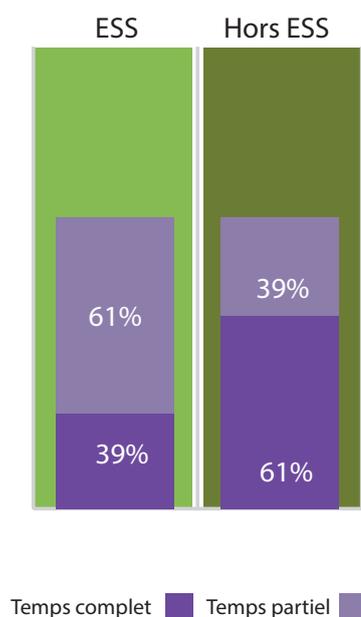
Graphique n°8 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee DADS 2011, nombre de postes au 31/12

Le métier de « Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels » est très largement exercé par des hommes, aussi bien dans l'ESS qu'en dehors de celle-ci, mais de façon un peu moins marquée dans le premier champ que le second : 70 % contre 84 %.

Les « Autres métiers » exercés dans le secteur du sport font une place plus importante aux femmes, surtout dans l'ESS, où elles représentent 53 % du total des postes, contre 44 % dans le champ hors ESS.

→ Nature des contrats de travail

Répartition des effectifs selon leur condition d'emploi par champ économique dans le secteur du sport en Languedoc-Roussillon



Graphique N°9 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee DADS 2011, nombre de postes au 31/12

Les résultats régionaux sont diamétralement inversés entre le champ ESS et le champ hors ESS du secteur du sport :

→ les salariés à temps complet représentent 39 % des effectifs dans le premier contre 61 % dans le second ;

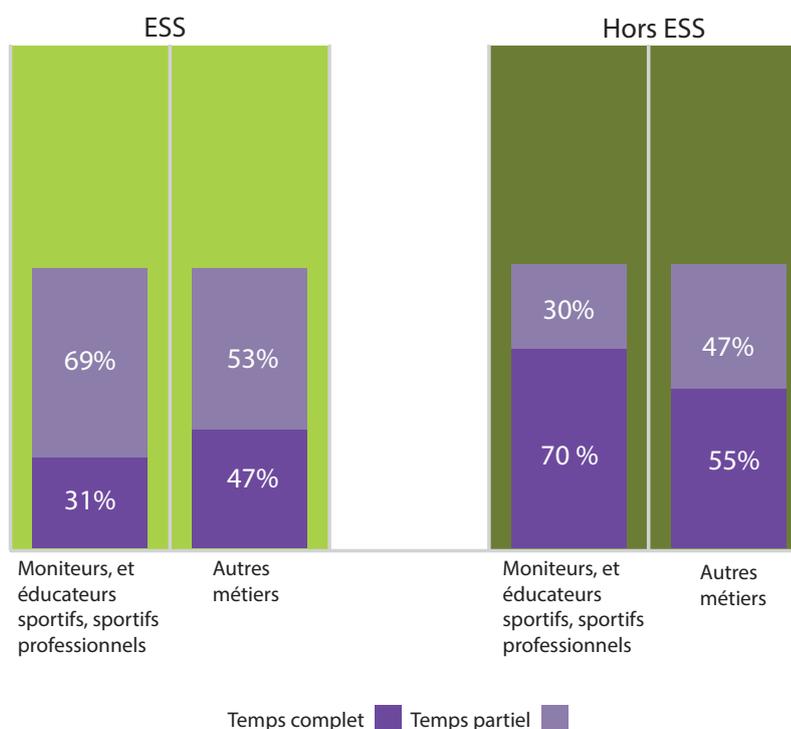
→ les salariés à temps non complet, c'est-à-dire, pour l'essentiel, à temps partiel, représentent 61 % des effectifs dans le premier contre 39 % dans le second.

S'agissant de l'ESS régionale, la part des salariés à temps complet est nettement moins importante dans le secteur du sport que dans l'ensemble du champ, tous secteurs d'activité réunis : 39 % contre 56 %. Elle est aussi inférieure à ce que l'on observe au sein de la seule composante associative (dont relèvent la quasi totalité ou la totalité des structures de l'ESS appartenant au secteur du sport, et qui est celle où le travail à temps partiel est le plus développé), où le ratio correspondant s'établit à 52 %.

En ce qui concerne le champ hors ESS, la part des salariés à temps complet est, là aussi, moins importante dans le secteur du sport que dans l'ensemble des autres secteurs d'activité, mais le différentiel y est nettement moins élevé que dans l'ESS : 61 % contre 77 %.

Approche selon les métiers

Répartition des effectifs selon leurs conditions d'emploi par métier dans le secteur du sport en Languedoc-Roussillon



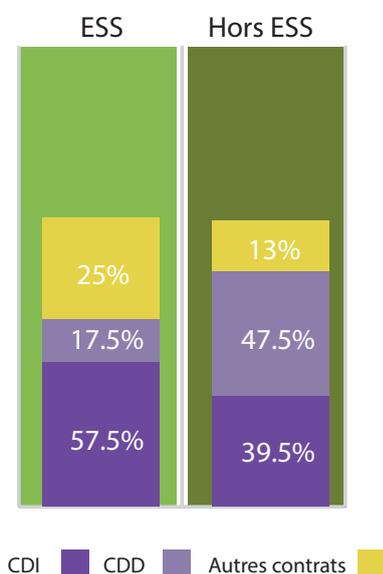
Graphique N°10 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee DADS 2011, nombre de postes au 31/12

Pour le métier de « Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels », des profils très différents existent selon les champs économiques considérés : les salariés à temps complet représentent seulement 31 % des postes dans l'ESS, contre 70 % dans le champ hors ESS. La part élevée des « Moniteurs et éducateurs sportifs » travaillant à temps partiel dans le champ ESS du sport renvoie aux particularités des activités correspondantes, souvent concentrées sur des créneaux horaires restreints, en fin de journée ou le mercredi et le samedi. Il en résulte d'ailleurs que, pour ce métier, beaucoup de salariés ont de multiples employeurs.

Pour les « Autres métiers », les profils obtenus sont plus proches entre les deux champs considérés : les salariés à temps complet représentent 47 % des postes dans l'ESS et 55 % des postes dans le champ hors ESS.

Nature du contrat de travail

Répartition des effectifs selon la nature de leur contrat de travail par champ économique dans le secteur du sport Languedoc-Roussillon



Graphique N°11/ Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee DADS 2011, nombre de postes au 31/12

La part des salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée est nettement plus élevée dans le champ ESS du secteur du sport que dans le champ hors ESS : 57,5 % contre 39,5 %. Les activités d'animations sportives nécessitent une présence hebdomadaire sur de courtes périodes, mais ce de manière régulière sur l'année, ce qui explique l'importance des CDI dans le secteur.

A contrario, les salariés en contrat à durée déterminée représentent, toujours pour le secteur du sport en région, une proportion beaucoup plus restreinte dans l'ESS que dans le reste de l'économie : 17,5 % contre 47,5 %. Indépendamment des particularités propres à certains métiers, en particulier pour ce qui est des sportifs professionnels (cf. infra), la proportion relativement importante de salariés en CDD dans le champ hors ESS du sport est certainement à mettre en relation avec le caractère saisonnier de beaucoup d'activités de loisirs sportifs, notamment de pleine nature.

Quant aux autres contrats de travail (cette catégorie recouvre 13 types de situations, dont les salariés en contrats d'apprentissage ou ceux en contrats aidés), leur part dans le champ ESS du secteur du sport est significativement plus forte que dans le champ hors ESS : 25 % contre 13 %. On peut penser que les contrats aidés expliquent, au moins partiellement, ce différentiel.

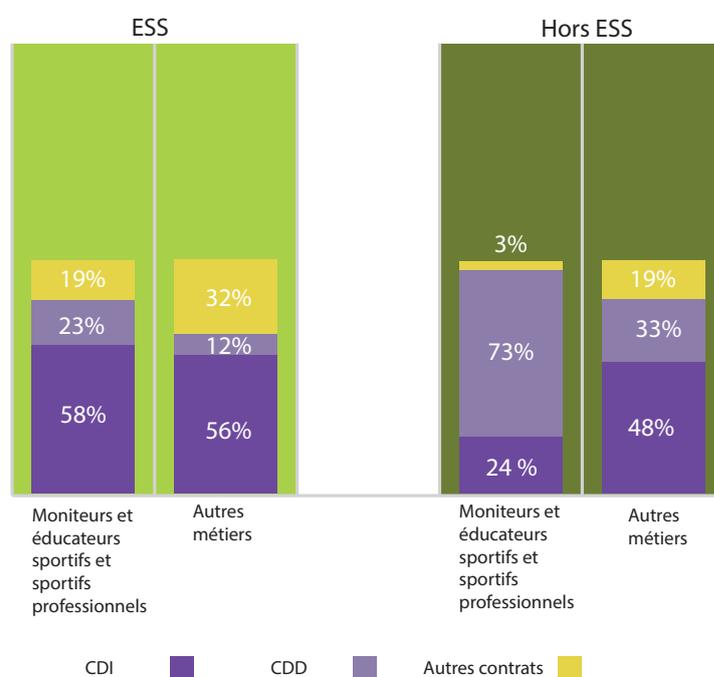
La part des salariés en CDI est significativement plus faible dans le champ ESS du secteur du sport que dans l'ensemble de la composante associative régionale, tous secteurs d'activité réunis⁶ : 57,5 % contre 68,5 %.

A contrario, aussi bien les salariés en CDD que ceux titulaires d'autres types de contrats de travail représentent une proportion plus élevée dans le champ ESS du secteur du sport que dans l'ensemble de la composante associative régionale : respectivement, 17,5 % contre 11,5 % et 25 % contre 20 %. Comme précédemment pour les conditions d'emploi, ces résultats sont révélateurs d'une assez forte précarisation de l'emploi au sein du champ ESS du sport.

⁶Cette comparaison est privilégiée par rapport à celle avec l'ensemble du champ de l'ESS car les structures sportives appartenant à ce dernier sont dans leur quasi totalité ou leur totalité des associations.

Approche selon les métiers

Répartition des effectifs selon la nature de leur contrat de travail par métier dans le secteur du sport en Languedoc-Roussillon



Graphique N°12 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee DADS 2011, nombre de postes au 31/12

Les profils obtenus pour les « **Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels** » sont très dissemblables selon les champs économiques considérés :

→ Dans l'ESS, ceux-ci sont majoritairement en CDI, à hauteur de 58 %, les salariés en CDD représentant 23 % du total des postes et ceux titulaires d'autres types de contrats 19 % de ce même total.

→ Dans le champ hors ESS, les salariés exerçant ce métier sont dans leur grande majorité en CDD, à hauteur de 73 %, les titulaires d'un CDI représentant 24 % des postes et les salariés titulaires d'autres types de contrats 3 %. Cette importance de la part des salariés en CDD est probablement à mettre en relation avec le fait que les sportifs professionnels sont généralement recrutés sur la base de tels contrats.

Les profils obtenus pour les « **Autres métiers** », bien que présentant des différences notables entre les champs ESS et hors ESS, sont néanmoins plus proches :

→ Dans l'ESS, ces salariés sont majoritairement en CDI, à hauteur de 56 %, tandis que ceux en CDD représentent seulement 12 % du total des postes. Les titulaires d'autres types de contrats représentent quant à eux 32 % de ce même total, soit une proportion assez significative : comme on l'a dit, ce niveau s'explique probablement, au moins en partie, par le fait que les emplois aidés sont inclus dans cette rubrique.

→ Dans le champ hors ESS, les salariés titulaires d'un CDI représentent 48 % du total des postes, ceux en CDD 33 % et ceux titulaires d'autres types de contrats 19 %.

→ Répartition des effectifs par tranche d'âge

Un secteur où les salariés sont relativement jeunes

Répartition des salariés par tranche d'âge selon les champs économiques dans le secteur du sport en Languedoc-Roussillon



Graphique N°13 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee DADS 2011, nombre de postes au 31/12

NB : la tranche des moins de 25 ans inclut aussi les salariés dont l'âge est inconnu, lesquels toutefois ne représentent pas un nombre significatif susceptible de fausser les résultats.

De façon assez logique, aussi bien pour l'ESS que pour le reste de l'économie, les salariés appartenant aux tranches d'âge inférieures représentent une proportion relativement plus importante du total des postes dans le secteur du sport que dans l'ensemble de chacun de ces deux champs, tous secteurs d'activité réunis :

→ Concernant l'ESS :

-les moins de 25 ans représentent 16 % du total des postes dans le secteur du sport, contre seulement 6 % dans l'ensemble du champ, tandis que les 25-34 ans représentent 32 % de ce même total, soit une proportion identique à celle relative à l'ensemble du champ ;

-les 35-44 ans représentent 23 % des postes dans le secteur du sport, soit une part proche de celle enregistrée au niveau de l'ensemble du champ, qui s'élève à 27 % ;

-quant aux 45-54 ans et aux 55 ans et plus, ils représentent des proportions moins élevées dans le secteur du sport que dans la totalité du champ : respectivement, 20 % contre 30 % et 9 % contre 16 %.

→ En ce qui concerne le champ hors ESS :

-les moins de 25 ans représentent 20 % du total des postes dans le secteur du sport, contre 10 % dans l'ensemble du champ, alors que les 25-34 ans représentent 35 % de ce même total, contre 23 % au niveau de l'ensemble du champ ;

-les 35-44 ans représentent 21 % du total des postes dans le secteur du sport, soit une proportion sensiblement plus faible que dans l'ensemble du champ, où le ratio correspondant s'établit à 27 % quant aux 45-54 ans et 55 ans et plus, ils représentent des proportions moins importantes dans le seul secteur du sport que dans l'ensemble du champ : respectivement, 16 % contre 26 % et 8 % contre 13 %.

On observera que les tranches d'âge inférieures, moins de 25 ans et 25-34 ans, occupent une place sensiblement plus restreinte dans le champ ESS du secteur du sport que dans le champ hors ESS : 48 % contre 55 % du total des postes en cumulé.

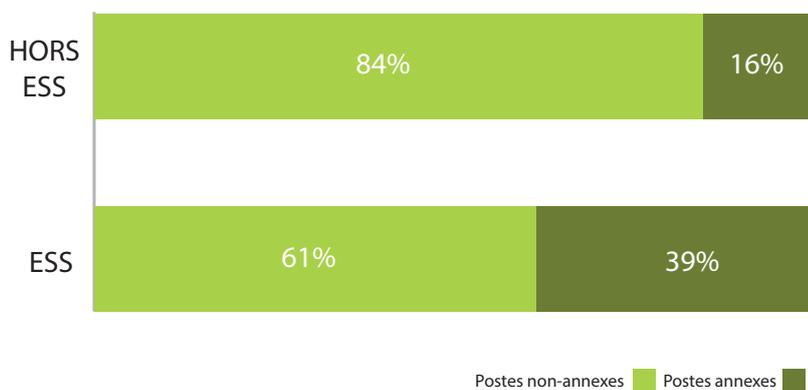
Aussi bien pour l'ESS que pour le champ hors ESS, les résultats régionaux sont très comparables à ceux obtenus au niveau national.

→ Nature des postes (non-annexes / annexes)

Jusqu'à présent, l'ensemble des résultats présentés ont porté sur les postes non-annexes au sens de l'Insee, soit ceux justifiant d'un volume de travail et d'un niveau de rémunération associés considérés comme « suffisants »⁷.

Nous allons à présent nous intéresser aussi aux postes dits annexes, afin de déterminer ce qu'ils représentent comparativement aux premiers.

Répartition des postes non-annexes et annexes par champ économique dans le secteur sport en Languedoc-Roussillon



Graphique N°14 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee DADS 2011, nombre de postes au 31/12

Représentant 39 % du total des postes dans le champ ESS du secteur du sport, les postes annexes y sont significativement plus développés que dans le champ hors ESS, où le ratio correspondant s'établit à 16 %.

Là encore, aussi bien en ce qui concerne le champ ESS que le champ hors ESS, les résultats régionaux sont très proches de ceux enregistrés à l'échelle nationale.

⁷ Dans le cas général, si la rémunération est supérieure à 3 Smic mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures, et que le rapport nombre d'heures / durée est supérieur à 1,5,

l'Insee considère que l'on est en présence d'un poste non-annexe.

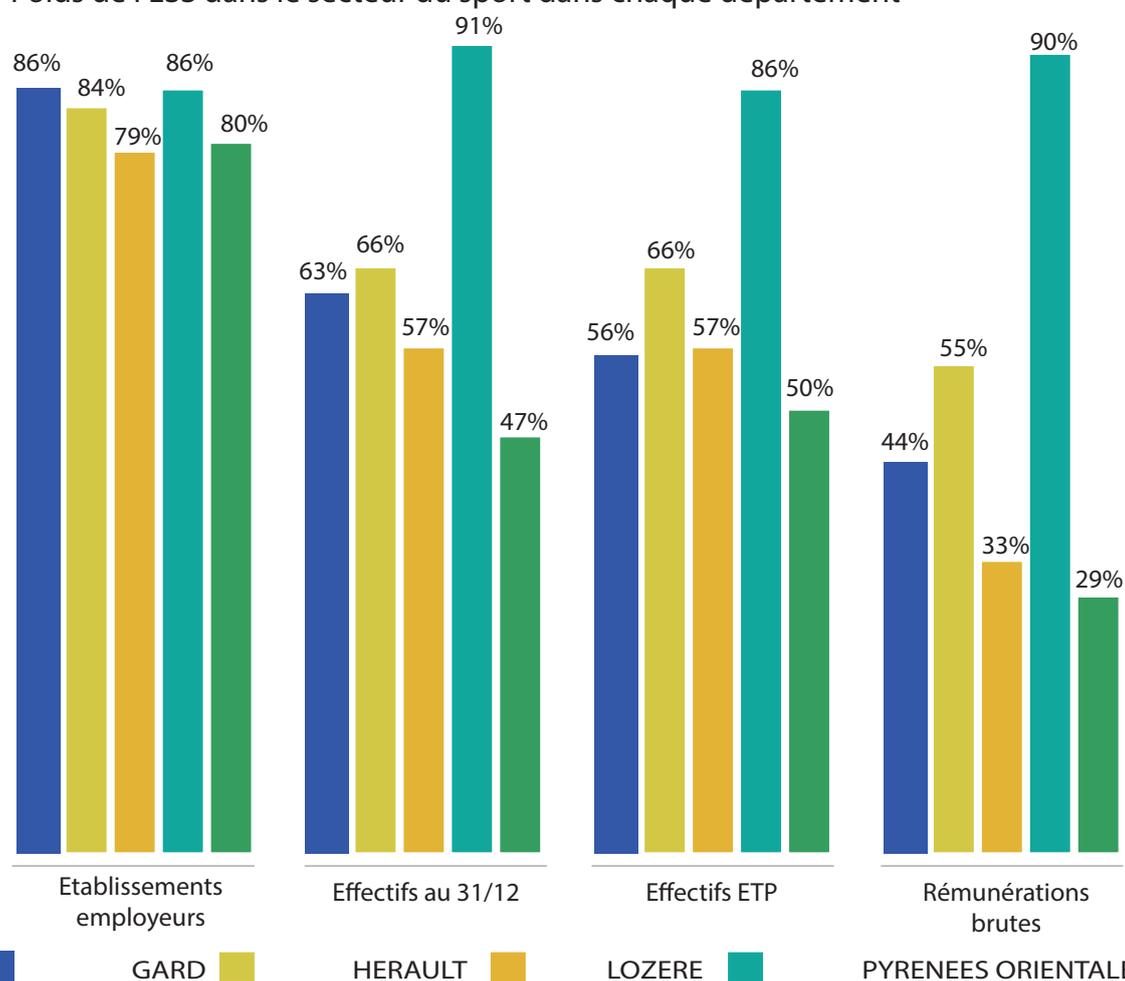
Poids de l'ESS dans le secteur du sport au niveau départemental

Départements		Etablissements employeurs	Effectifs au 31/12	Effectifs au ETP	Rémunérations brutes(€)
Aude	ESS	227	388	302	5 552
	HORS EES	38	224	242	6 974
	Total	265	612	544	12 526
Gard	ESS	456	545	495	8 753
	HORS EES	86	284	250	7 097
	Total	542	829	745	15 850
Hérault	ESS	685	1 294	1 035	21 901
	HORS EES	179	964	795	44 663
	Total	864	2 258	1 830	66 564
Lozère	ESS	74	94	78	1 386
	HORS EES	12	9	13	161
	Total	86	103	91	1 547
Pyrénées Orientales	ESS	325	372	370	6 195
	HORS EES	81	413	372	15 254
	Total	406	785	742	21 449

Tableau n°4 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee Clap 2011

Poids de l'ess selon les départements : une hétérogénéité significative

Poids de l'ESS dans le secteur du sport dans chaque département



Rappel des ratios pour le niveau régional quant au poids de l'ESS dans le secteur du sport :

- Etablissements employeurs : 82 %
- Effectifs 31/12 : 59 %
- Effectifs ETP : 58 %
- Rémunérations brutes : 37 %

Des différences significatives existent selon les départements quant au poids de l'ESS dans le secteur du sport :

- Les ratios obtenus pour les départements de l'Aude et l'Hérault sont, dans les grandes lignes, proches de ceux enregistrés à l'échelle du Languedoc-Roussillon dans son ensemble.
- Dans les départements du Gard et de la Lozère, l'ESS dans le secteur du sport apparaît plus développée qu'au niveau régional. Le cas de la Lozère est particulièrement atypique, le champ hors ESS dans le secteur du sport y étant extrêmement réduit.
- A contrario, dans les Pyrénées Orientales, l'ESS dans le secteur du sport occupe une place moins importante qu'en Languedoc-Roussillon.

Densité de l'emploi sportif : des disparités assez marquées

Indices de densité de l'emploi dans le secteur du sport pour 10 000 habitants par département :

Départements	Indices de densité de l'emploi ESS dans le secteur du sport	Indices de densité de l'emploi hors ESS dans le secteur du sport
Aude	8.4	6.7
Gard	6.9	3.5
Hérault	9.7	7.5
Lozère	10.1	1.7
Pyrénées Orientales	8.2	8.2
Région LR	8.5	6.3

Tableau n°5 / Source : Oress LR / Cress LR, d'après Insee Clap et RP 2011

Les indices de densité de l'emploi dans le secteur du sport, pour l'ESS et le champ hors ESS, sont assez disparates selon les départements, ce qui éclaire les différences existant entre ces derniers en termes de poids de l'ESS dans le secteur du sport :

→ Dans l'Aude, les indices de densité de l'emploi dans le secteur sport sont comparables à ceux observés au niveau régional, aussi bien pour l'ESS que pour le reste de l'économie.

→ Dans le Gard, les indices de densité de l'emploi sportif sont significativement plus réduits qu'au niveau régional, le différentiel étant toutefois moins marqué pour l'ESS que pour le reste de l'économie. Le poids relativement élevé de l'ESS dans le secteur du sport au sein de ce département est donc uniquement dû à la faiblesse du champ hors ESS. Globalement, le secteur du sport apparaît donc relativement peu développé dans ce département.

→ Dans l'Hérault, les indices de densité de l'emploi dans le secteur du sport sont sensiblement plus élevés qu'à l'échelle régionale, aussi bien pour l'ESS que pour le reste de l'économie.

→ En Lozère, l'indice de densité de l'emploi dans le secteur du sport est, pour l'ESS, significativement supérieur à ce qu'il est en Languedoc-Roussillon. A contrario, pour le champ hors ESS, l'indice de densité de l'emploi sportif y apparaît particulièrement réduit. Combinés, ces deux phénomènes expliquent que le poids de l'ESS dans le secteur du sport soit très élevé au niveau de ce département.

→ Dans les Pyrénées Orientales, alors que l'indice de densité de l'emploi sportif est, pour l'ESS, quasi identique à celui enregistré à l'échelon régional, le ratio correspondant pour le champ hors ESS s'y avère significativement supérieur à l'indice observé en Languedoc-Roussillon. Le poids relativement réduit de l'ESS dans le secteur du sport au sein de ce département s'explique donc uniquement par le fort développement relatif du champ hors ESS. Ce fort développement peut lui-même s'expliquer, au moins en partie, par la richesse géographique des Pyrénées-Orientales, qui permet l'exercice d'activités sportives nautiques ou aquatiques comme d'activités de montagne.

Conclusion

La présente étude montre clairement que le secteur du sport est très différencié selon que l'on se situe dans le champ de l'ESS ou en dehors de celui-ci.

Le champ ESS est principalement composé de clubs sportifs, dont il rassemble du reste la très grande majorité, les quelques-uns appartenant au champ hors ESS correspondant aux clubs professionnels. Il en résulte que les conditions d'emploi correspondantes sont très dissemblables dans ces deux champs, notamment en termes de rémunérations, de conditions d'emploi ou de nature des contrats de travail.

D'une manière générale, ces différences sont très marquées pour le métier des « Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels », tandis qu'elles sont atténuées s'agissant des «Autres métiers ».

Globalement, le champ ESS du sport est marqué par une précarisation marquée de l'emploi, notamment lorsqu'on le compare à l'ensemble de l'ESS, avec une forte proportion de salariés travaillant à temps non-complet, beaucoup de salariés en CDD et une part importante de postes annexes. Ces caractéristiques sont en partie déterminées par le fait que les activités correspondantes sont souvent exercées de manière fractionnée, sur des créneaux horaires restreints et multiples au cours de la semaine.

Ce facteur explicatif se combine à un autre, à savoir la relative fragilité du modèle économique des associations en général. Ce modèle repose, pour une part, sur des financements publics, dont on sait qu'ils sont assez aléatoires et actuellement de plus en plus contraints. Il repose aussi, partiellement, sur le bénévolat. Or, beaucoup d'associations ne peuvent compter que sur un nombre réduit de bénévoles, dont la moyenne d'âge tend d'ailleurs à s'accroître, qui sont fréquemment dans l'incapacité de superviser un ou plusieurs salariés travaillant à temps plein.

De plus, ces faiblesses sur le plan des ressources humaines, aussi bien du côté des salariés que des bénévoles, empêchent fréquemment ces associations de concevoir de nouveaux projets susceptibles de leur apporter des financements alternatifs.

Partenaires

de l'Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire du Languedoc-Roussillon



Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et Solidaire
Languedoc-Roussillon
68 rue Pablo Casals 34000 Montpellier
04 67 60 20 28 | contact@cresslr.org
cresslr.org | coventis.org